

ARRETE RELATIF AU DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE CHANCELIERE DES UNIVERSITES

- Vu le décret 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ;
- Vu l'arrêté du 6 juillet 1990 fixant les modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés ;
- Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ;

Rectorat

Division
des Examens
et Concours
(DEC)

ARRETE

Article 1 : Une session du **diplôme d'état d'éducateur spécialisé** sera ouverte dans l'académie de Grenoble en 2019.

Article 2 : Le registre des inscriptions au diplôme d'état d'éducateur spécialisé, session 2019, sera ouvert au service des examens du Rectorat de l'académie de Grenoble du mercredi 14 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018.

Article 3 : L'épreuve écrite de l'examen cité ci-dessus se déroulera le mercredi 15 mai 2019, De 13h30 à 17h30 (DC4).
Un centre d'examen sera ouvert dans l'Académie de Grenoble.

Article 4 : La composition du jury et le calendrier des épreuves orales feront l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 5 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble, le 15 novembre 2018



Fabienne Blaise